

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf
Présents :	53	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	6	Saint-Flour, après convocation légale en date du 6
Votants :	59	novembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Gérard MOULIADE donne pouvoir à M. Robert ROUSSEL
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 NOV 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 NOV. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - ATELIER RELAIS SUPERETTE DE PIERREFORT
- SOLDE DU CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER - OBLIGATION
D'AMORTISSEMENT DU BIEN**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

VU la délibération du Conseil communautaire n°2024-194 en date du 8 juillet 2024 portant approbation de la levée d'option anticipée de la promesse de vente demandée par la SARL La Corniche à Saint-Flour Communauté au 1^{er} août 2024 ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du solde comptable dudit crédit-bail immobilier, de procéder à la régularisation des amortissements du bien et des subventions obtenues pour le projet ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012 ;

Considérant le solde en balance au compte de gestion du c/1068 s'élevant à 552 323,39 € au 31 décembre 2023 ;

Considérant, au regard du solde du c/1068 et de la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2022 fixant la cadence d'amortissement des biens de Saint-Flour Communauté, la possibilité de rattrapage d'amortissements à effectuer pour les travaux de l'atelier relais Supérette de Pierrefort et des subventions perçues dans ce cadre en 2003 comme suit :

Début d'amortissement 2003 - nombre d'années de rattrapage : 20 ans - durée totale d'amortissement du bien : 20 ans

- Bien Atelier relais Supérette de Pierrefort inscrit au compte 21321 pour 458 997,79 €

Amortissement à rattraper par écriture non budgétaire suivante :

Débit du compte 1068 par crédit du compte 281321 pour 458 997,79 € ;

- Bien Parking supérette de Pierrefort inscrit au compte 2128 pour 1 700 €

Amortissement à rattraper par écriture non budgétaire suivante :

Débit du compte 1068 par crédit du compte 28128 pour 1 700 € ;

- Bien Terrain ZA-AR Supérette de Pierrefort inscrit au compte 21718 pour 17 392 €

Amortissement à rattraper par écriture non budgétaire suivante :

Débit du compte 1068 par crédit du compte 281728 pour 17 392 €

- Parallèlement à l'amortissement du bien, il convient de rattraper les amortissements des subventions selon les mêmes modalités après avoir transposé les subventions comptabilisées aux comptes 132 aux comptes 131 comme suit :

10 181 € du compte 1321 au compte 1311 ;

56 720 € du compte 1322 au compte 1312 ;

7 530 € du compte 1323 au compte 1313 ;

43 830,21 € du compte 1327 au compte 13178 ;

9 600 € du compte 1328 au compte 1318 ;

- Le rattrapage des 20 annuités d'amortissements s'effectuera comme suit par écritures non budgétaires :

Débit 13911 par crédit 1068 pour 10 181,00 € ;

Débit 13912 par crédit 1068 pour 56 720 € ;

Débit 13913 par crédit 1068 pour 7 530 € ;

Débit 139178 par crédit 1068 pour 43 830,21 € ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241112-DELIB2024-253-DE
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

Débit 13918 par crédit 1068 pour 9 600 € ;

Etant rappelé que ces opérations de rattrapage d'amortissements s'enregistrent en situation nette par des opérations non budgétaires ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE PROCEDER** au rattrapage de l'amortissement des travaux et des subventions de l'atelier relais Supérette de Pierrefort tel que précisé ci-dessus ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le comptable public à effectuer les opérations comptables nécessaires.

POUR : 57 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (M. Gilles BIGOT, MME Ghislaine DELRIEU)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Saint-Pourçain' with a signature over it. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', 'SAINT-POURÇAIN', and 'COMUNAUTÉ'. The signature is a large, stylized cursive mark.

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

The image shows a large, stylized cursive signature of Loïc Poudroux.